



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **10 juin 2013**

Décision n° **B-2013-4203**

commune (s) : Bron

objet : Acquisition d'un appartement, d'une cave et d'un parking formant respectivement les lots n° 1245, 1155 et 1435 de la copropriété Terraillon, situés au 5, rue Jules Védrines et appartenant à Mme Anne-Florence Bui Nguyen

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 juin 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld, Philip (pouvoir à Mme Besson), Arrue, Barge, Passi, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 juin 2013**Décision n° B-2013-4203**

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition d'un appartement, d'une cave et d'un parking formant respectivement les lots n° 1245, 1155 et 1435 de la copropriété Terraillon, situés au 5, rue Jules Védrines et appartenant à Mme Anne-Florence Bui Nguyen**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon à Bron, la Communauté urbaine de Lyon souhaite acquérir :

- un appartement de type F3, d'une superficie d'environ 61 mètres carrés, situé au rez-de-chaussée du bâtiment D, formant le lot n° 1245 avec les 302/223 840èmes de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

- une cave, portant le numéro 3, située au sous-sol du bâtiment D, formant le lot n° 1155 avec les 3/223 840èmes de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

- un parking, portant le numéro 78, formant le lot n° 1435 avec les 6/223 840èmes de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

le tout, situé au 5, rue Jules Védrines à Bron et appartenant à madame Anne-Florence Bui Nguyen.

Aux termes du compromis, madame Bui Nguyen cédera les biens en cause à la Communauté urbaine, libres de toute location ou occupation, au prix de 95 000 €, conforme à l'avis de France domaine.

L'acquisition fera l'objet d'un financement en partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur la base du taux maximal autorisé ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 23 mai 2013, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 95 000 €, d'un appartement, d'une cave et d'un parking formant respectivement les lots n° 1245, 1155 et 1435 de la copropriété Terraillon, situés au 5, rue Jules Védrines à Bron et appartenant à madame Anne-Florence Bui Nguyen, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition et à solliciter les subventions auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° 0P17O0827, le 21 juin 2005 pour la somme de 41 872 198 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2132 - fonction 824, pour un montant de 95 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 2 200 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juin 2013.